

**FORUM REGIONAL AFRICAIN DES JEUNES**  
**AMENDEMENTS ( EN GRAS DANS LE TEXTE )**  
**PORTES SUR LE**  
**PROJET DE PLATE-FORME D'ACTION :**  
**POSITION COMMUNE AFRICAINE**  
**POUR LA PROMOTION DE LA FEMME**

(E/ECA/ACW/RC.V/EXP/WP.6)

A LA

**CINQUIEME CONFERENCE REGIONALE AFRICAINE SUR LES FEMMES**

**16 - 23 NOVEMBRE 1994**

**DAKAR, SENEGAL**

Cette compilation de changements est issue d'une rencontre de jeunes africains de diverses origines et de membres d'organisations de jeunes qui se sont réunis à Dakar du 13 au 15 novembre 1994. Notre rencontre est la dernière des cinq forums régionaux de jeunes qui se sont tenus tout au long de l'année 1994 pour aborder l'ommission des principaux domaines de préoccupation auxquels sont confrontés les jeunes dans le processus de préparation de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes. Etant donné que la jeunesse représente le secteur qui observe la croissance la plus rapide en Afrique, et qu'en l'an 2000 la moitié de la population du monde aura moins de 25 ans, il est impératif que nos voix soient reflétées dans ce processus et aussi bien après.

Nous adressons nos vifs remerciements à Mme Gertrude Mongella, Secrétaire Générale de la 4ème Conférence Mondiale sur les Femmes, de nous avoir permis à travers cette opportunité inédite d'être directement impliqués dans ce processus, et nous sommes reconnaissants en particulier au Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille au Sénégal, du PNUD, de l'UNICEF, et de l'UNIFEM pour leur soutien.

## II. PRINCIPES DIRECTEURS

9. La Plate-forme d'action africaine est une synthèse des perspectives et priorités de la région ainsi qu'un plan d'action pour la formulation des politiques, et l'application de programmes concrets et durables pour la promotion des femmes. La Plate-forme est élaborée en conformité avec les Stratégies prospectives de Nairobi, la Déclaration d'Abuja et le Plan d'action de Kampala. La Plate-forme d'action a pour objectif d'accélérer la participation des femmes à des postes de responsabilité dans les domaines social, économique et politique à tous les niveaux et à toutes les étapes de leur vie, dans le cadre des principes ci-après :

b) Réaliser/accélérer la responsabilisation économique et politique des femmes à tous les niveaux, **surtout les jeunes filles**, en leur permettant, en tant que citoyennes, de participer sur un pied d'égalité avec les hommes, au processus de prise de décisions, en contribuant activement au développement national dans tous ses aspects et d'en bénéficier;

e) Promouvoir un partenariat égal entre les femmes et les hommes, ce qui est l'objectif majeur des Stratégies prospectives de Nairobi, de la Convention relative à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de tous les autres instruments régionaux et internationaux pertinents portant sur les droits de l'homme et des femmes.

## III. PERSPECTIVES A L'ECHELLE MONDIALE ET REGIONALE

### B. Perspectives à l'échelle régionale

20. Le continent africain traverse depuis quelque temps une série de crises répétées qui ont influé sur le rythme et le niveau de son développement. Les femmes, dans une plus grande mesure que les hommes, pâtissent outre mesure de ces crises et elles sont sérieusement désavantagées lorsqu'il s'agit de participer à toute entreprise de développement à cause d'autres contraintes aggravantes liées à la tradition, à la culture, à la religion et aux mentalités. Les femmes, **dont la majorité agée de moins de 25 ans (déléter: qui)** représentent plus de 50% de la population touchée par ces crises, doivent contribuer de façon efficace à la solution des nombreux problèmes découlant de ces circonstances défavorables.

22. Le déclin économique, la récession et la restructuration économique qui en a résulté face à la dette extérieure, ont amené les gouvernements à axer leurs efforts sur les problèmes immédiats les plus pressants, en négligeant souvent les questions à long terme qui influent directement sur la promotion de la femme. Dans le même temps, l'inégalité de longue date entre l'homme et la femme, notamment en ce qui concerne la santé et la nutrition, le niveau d'instruction et les qualifications professionnelles, l'accès à l'éducation et aux possibilités économiques, ainsi que la participation à la prise de décisions, a quelquefois été exacerbée aussi bien par les crises que par les politiques adoptées. En d'autres mots, ces politiques ont aggravé une situation où les femmes étaient déjà désavantagées et **auront un impact néfaste sur les jeunes qui seront les héritières**. Les politiques ne portent pas effectivement sur l'effet de la restructuration sur les femmes et sur les rôles multiples qu'elles jouent. La présente Plate-forme d'action expose un programme complet et réalisable de développement humain et social centré sur les femmes.

23. Un vent de démocratisation souffle actuellement sur le continent tout entier, il y a eu une participation active des femmes en tant que candidates aux élections, en tant qu'électrices et observatrices du processus électoral dans maints pays. Un grand nombre de femmes sont entrées au parlement, par leurs propres efforts, des actions pétitoires, et grâce au soutien apporté par d'autres femmes, des groupes, des associations et des organisations de femmes. Malheureusement, le nombre de pays africains traversant une crise politique et connaissant des troubles sociaux augmente, et dans beaucoup de cas, il y a eu une contestation ou une annulation des résultats des élections et l'arrêt brutal du processus de démocratisation. Il est donc nécessaire de voir quel est l'effet de la démocratisation sur les femmes au niveau local et de faire en sorte qu'il y ait des dispositions pour assurer l'éducation des femmes, **surtout celle des jeunes filles pour une participation politique plus effective** et les sensibiliser **sur ce plan**. (déléter: en vue d'une participation politique plus effective ).

bis. 23) Etant donné que les jeunes en Afrique représentent au moins 50% de la population et que pour cette raison ils constituent la plus importante ressource vitale pour le futur de ce continent, il est fondamental que leurs besoins, et leurs préoccupations soient pris en considération. Alors que les effets de la pauvreté s'appliquent de façon discriminatoire en défaveur sur les femmes, ce sont les jeunes qui se retrouvent avec le moins de pouvoir, qui sont les moins avantagés et qui ont le moins accès aux ressources. Les jeunes ruraux, les jeunes marginaux des zones urbaines tels que les enfants de la rue ont besoin d'une attention spéciale et des programmes spéciaux pour améliorer leur situation et les rendre économiquement indépendants. Les jeunes d'Afriques sont menacés non seulement par un futur au plan économique très incertain, mais sont aussi confrontés actuellement à l'horrible spectre de l'épidémie du SIDA qui continue à exercer des ravages terribles sur la population des moins de 25 ans. Des campagnes d'information, d'éducation et de communication ciblant la santé sexuelle et reproductive des jeunes doivent être accrues et renforcées, doivent être rendues plus accessibles et plus appropriées culturellement.

bis 24) A moins que les jeunes filles puissent être fortifiées au plan politique, et mieux informées de leurs droits humains et légaux et qu'elles aient les moyens d'en jouir, la possibilité de construire un futur dans lequel elles pourraient être pleinement et également des partenaires dans la prise de décision, capables de mener leur vie en l'absence de la discrimination et de la crainte de la violence dans un monde de sécurité et de paix, ne pourra être réalisée. Les jeunes filles ont besoin aussi bien d'une éducation et d'une formation dans tous les aspects de la prise de décision aux plans politique et légal, que d'aptitudes dans la prévention et la résolution des conflits, afin de les rendre capable de participer pleinement et également dans les décisions majeures qui les affectent directement.

26. A l'échelle mondiale, le syndrome d'immuno-déficience acquise (SIDA) est devenu un problème social, économique et politique autant que médical. L'Afrique est en première ligne face à cette épidémie mondiale à laquelle les jeunes sont les plus exposés et dont l'ampleur réelle dans la région est mal connue mais (délétrer: qui) constitue déjà un grave problème dans de nombreux pays en Afrique de l'Est, en Afrique centrale et en Afrique australe. En ce qui concerne les femmes, d'après l'Organisation mondiale de la santé, le nombre de femmes infectées par le virus en Afrique dépasse de cinq à six fois celui des hommes, et plus de 4 millions de femmes en âge de procréer sont séropositives. Dans certains grands centres urbains d'Afrique, on trouve une séropositive sur trois femmes enceintes suivies dans les centres de soins prénatals. **Conséquemment ce sont les jeunes filles qui en sont les plus touchées.** Les conséquences économiques et sociales du SIDA touchent surtout les femmes et ont de sérieuses répercussions sur les femmes âgées qui doivent s'occuper d'orphelins à un moment où elles sont moins en mesure de le faire. Du fait de leur position de subordonnées et de leur accès limité à l'éducation, aux installations et services de santé, à la formation, à un revenu propre, aux droits patrimoniaux et aux droits reconnus par la loi, elles sont particulièrement vulnérables à l'infection par le virus du SIDA. **Les jeunes fille dans ce domaine sont encore plus défavorisées.** Elles ne sont pas suffisamment informées sur la maladie et ne connaissent par les mesures à prendre pour se prémunir contre l'infection à VIH.

#### IV. PRINCIPAUX DOMAINES DE PREOCCUPATION

29. Lors de l'examen au niveau régional de la mise en oeuvre des Stratégies prospectives d'action de Nairobi et des progrès accomplis sur ce plan, plusieurs lacunes et domaines particulièrement préoccupants ont été relevés tant au niveau national que régional. Des ateliers techniques organisés aux niveaux national, sous-régional et régional et auxquels ont contribué des communautés de base, des femmes, des organisations de femmes, des ONG nationales et internationales, des organismes inter-gouvernementaux et des institutions des Nations Unies ont permis d'en relever d'autres. L'objectif était de refléter un large consensus sur les grands domaines de préoccupation ainsi que sur les critères utilisés pour déterminer ces domaines. La Plate-forme d'action africaine porte essentiellement sur ces domaines qui sont énumérées ci-après :

- A. Les femmes, la pauvreté, la sécurité alimentaire et le renforcement du pouvoir économique;
- B. Les femmes, l'éducation, la formation, la science et la technologie;
- C. Les femmes, la culture, la famille et la socialisation;

- D. La santé de la femme, la planification familiale et la population;
- E. Les femmes, l'environnement et la gestion des ressources naturelles;
- F. Les femmes dans le processus de paix;
- G. L'exercice par les femmes de responsabilités sur le plan politique;
- H. Les droits reconnus à la femme par la loi et ses droits humains, les femmes ayant des besoins particuliers;
- I. L'élaboration et l'utilisation généralisées de données détaillées sur les femmes.

Il convient de noter que ces neuf domaines sont interdépendants si l'on considère leur incidence sur la mise en oeuvre des Stratégies prospectives de Nairobi. En outre, l'ordre dans lequel ils sont présentés ici reflète les préoccupations des femmes dans la région africaine mais le même degré de priorité leur est accordé.

#### A. Les femmes, la pauvreté, la sécurité alimentaire et le renforcement du pouvoir économique

30. La pauvreté se manifeste sous diverses formes et elle a essentiellement pour causes le manque de revenus, l'exclusion du marché ainsi que la vie sociale et politique, l'inégale répartition des richesses et des revenus aux niveaux mondial, régional, sous-régional et local et ces causes sont à leur tour liées aux conditions politiques, économiques et sociales générales dans un pays donné.

31. En 1991, on estimait qu'environ 250 millions d'Africains - presque la moitié de la population de l'Afrique sub-saharienne - vivaient dans la pauvreté absolue, incapables de satisfaire leurs besoins les plus essentiels, cette situation s'expliquant par des facteurs internes et externes complexes, en effet la crise économique des années 80 se fait toujours sentir comme en témoignent la détérioration des conditions sociales et humaines et l'aggravation de la pauvreté. En 1993 par exemple, la mortalité infantile était en moyenne de 103 pour 1 000 en Afrique sub-saharienne contre 71 pour 1 000 dans l'ensemble des pays en développement. Dans la même année, le taux de mortalité des enfants âgés de moins de cinq ans était estimé à 16% pour 1 000 naissances vivantes en Afrique sub-saharienne. Entre 1985 et 1990, seulement 51% de la population urbaine en Afrique avaient accès à des installations sanitaires contre 16% pour la population rurale. Au cours de la même période, 68% de la population dans les régions urbaines et 26% dans les régions rurales avaient accès à l'eau salubre. Pour toute l'Afrique, la ration calorique journalière par habitant était en moyenne de 2 100 tandis que la ration protéique était de 53 g contre une moyenne mondiale de 1 697 calories et 71 g de protéines.

32. En 1993, les femmes constituaient approximativement 52% de la population. Elles assurent 60 à 80% de la production alimentaire et représentent la majorité des personnes sans emploi, ne percevant que 10% des revenus et ne disposant que de 1% des actifs. Les femmes sur lesquelles reposent aussi bien les cultures de rente que les cultures de subsistance se voient cependant dénier les outils qui assureraient un développement durable. Elles continuent de faire l'objet d'une vive discrimination, ce qui constitue un obstacle de taille à un accroissement de la productivité. Le nombre de ménages dirigés par des femmes s'accroît et représente maintenant environ 35% de l'ensemble des ménages tandis que la pauvreté devient de plus en plus le lot des femmes.

33. Venant aggraver la situation, de nombreux pays africains connaissent également des situations critiques en ce qui concerne la sécurité alimentaire et la production agricole. Jadis exportatrice nette de produits alimentaires, depuis les années 80 la région est une importatrice nette et la faim et la malnutrition demeurent un problème humain critique, touchant particulièrement les femmes et les enfants. Depuis 1960, la population en Afrique augmente au taux annuel de 3% tandis que la production alimentaire n'augmente que de 1,8% en moyenne, le taux d'autosuffisance alimentaire diminuant, de 100% en 1960 à 81% dans les années 90. Approximativement, 25% des besoins alimentaires sont couverts par des importations y compris l'aide alimentaire. Les importations alimentaires annuelles absorbent environ 30% des recettes provenant de l'exportation de produits agricoles amenant ici à leur consacrer les rares devises qui auraient pu servir

à des utilisations plus importantes. La sécurité et l'autosuffisance ne sont pas par conséquent liées uniquement à l'alimentation, mais au problème général de la pauvreté, à la répartition inégale des revenus et à la baisse du pouvoir d'achat.

34. Les femmes africaines et **plus particulièrement les jeunes filles** doivent être dotées de moyens afin qu'elles puissent jouer leur rôle dans les structures et politiques économiques, exercer un emploi et participer au processus de production lui-même. Il est maintenant largement admis que les femmes rurales, particulièrement en Afrique, jouent un rôle crucial dans le développement. La Plate-forme d'action africaine, conformément aux Stratégies de Nairobi et à la Déclaration d'Abuja, met l'accent sur l'exercice, le renforcement du pouvoir économique des femmes, ce qui peut se faire si l'on encourage l'esprit d'entreprise chez les femmes africaines en leur permettant d'accéder davantage aux ressources tant du secteur moderne que du secteur informel. Le renforcement du pouvoir des femmes les mettra mieux à même d'influer de façon réaliste sur les changements afin qu'ils se fassent à leur profit. **Pour cela, il est primordial que la jeune génération soit un partenaire actif pour le changement.** En conséquence, il importe d'élaborer des stratégies et mesures pour se dégager du système d'assistance actuelle en faveur des femmes, leur permettre d'exercer des responsabilités économiques, éliminer les disparités croissantes entre les conditions de vie en milieu rural et en milieu urbain, et promouvoir des actions qui ne portent pas atteinte à l'environnement pour alléger la pauvreté grâce à un développement durable. Les mesures envisagées dans la Plate-forme tiennent compte des solutions que les femmes elles-mêmes trouvent pour faire face à des conditions économiques de plus en plus difficiles et changeantes, en faisant appel à leur savoir-faire, en prenant des initiatives et en utilisant leurs capacités.

#### B. Les femmes, l'éducation, la formation, la science et la technologie

36. Tous les indicateurs disponibles montrent que les secteurs de l'éducation en Afrique se trouvent dans une crise chronique, les taux de scolarisation bruts diminuant régulièrement, avec un taux de déperdition scolaire de plus en plus important et une dégradation de la qualité de l'enseignement. Entre 1988 et 1990, pour l'ensemble de la population féminine, les taux annuels d'inscription bruts étaient 85 %, 64 % et 32 % dans le primaire, le secondaire et le supérieur respectivement. Il existe aussi des disparités considérables quant au niveau d'instruction entre les collectivités rurales et les collectivités urbaines ainsi qu'entre les hommes et les femmes, situation qui a des incidences défavorables sur le redressement et le développement à long terme de l'Afrique. Le système éducatif de l'Afrique peut être représenté par une pyramide avec une base constituant l'enseignement primaire, au milieu l'enseignement secondaire et un sommet étroit étant l'enseignement supérieur, **en conséquence, les jeunes filles sont privées de leur capacité de développer le maximum de leurs potentialités.** Environ 23 % des diplômés de l'école primaire passent dans les établissements du second degré, tandis que moins de 3 % de ceux qui terminent leurs études secondaires entrent dans l'enseignement supérieur. La récente politique en matière d'éducation adoptée dans la plupart des pays et qui préconise de faire accéder un plus grand nombre à l'éducation fondamentale et primaire, au détriment de l'enseignement secondaire et supérieur, se fonde sur l'hypothèse erronée selon laquelle en Afrique c'est l'enseignement primaire qui est le plus productif et le plus fonctionnel, le contraire étant vrai pour l'enseignement supérieur. Une telle politique doit être appliquée avec circonspection ou alors l'économie serait saturée d'élèves ayant terminé leurs études primaires, un très petit nombre seulement de diplômés universitaires et des écoles techniques étant disponible pour les besoins d'une économie intégrée dont le moteur est la technologie.

38. L'éducation sous sa forme actuelle aggrave les inégalités entre l'homme et la femme, ce qui à son tour façonne la structure d'esprit de ceux qui élaborent les programmes scolaires, rédigent les manuels, conçoivent les aides audio-visuelles, des enseignants et des élèves. Comme le plus souvent ce sont les hommes qui décident du contenu de l'enseignement, de son niveau et de ceux qui doivent le dispenser, les programmes d'enseignement pèchent du fait que le dualisme hommes/femmes y est absent. **Les jeunes qui sont les principaux concernés par ces programmes d'enseignement sont les plus défavorisés.**

##### a) Formation

39. Grâce à la formation, plusieurs Etats membres ont, en collaboration avec des institutions bilatérales

et des organismes des Nations Unies, pris des initiatives visant à améliorer les compétences des femmes africaines. Certaines de ces initiatives portent sur la formation et les services de promotion, l'accès au crédit, les technologies nouvelles, la recherche et le soutien des politiques. Le Centre africain pour la femme de la CEA, en collaboration avec les institutions des Nations Unies et des organisations régionales, a également déployé des efforts pour améliorer les compétences des agricultrices et des femmes entrepreneurs, elle a organisé divers cours de formation destinés à des personnels et à des vulgarisatrices; assuré le perfectionnement des compétences de femmes dans le domaine technique, et dans celui de la génération de revenus et celui de la transformation des produits alimentaires; dispensé une formation à des groupes de femmes et formé des femmes analphabètes à l'aide de moyens audio-visuels. **Il est impératif que de tels programmes soient établis pour répondre aux besoins des jeunes filles.**

b) Science et technologie

40. Le paragraphe 191 des Stratégies prospectives d'action de Nairobi stipule que les femmes devraient être considérées comme des utilisatrices et des agents du changement scientifique et technologique et qu'il faudrait améliorer leurs compétences en technologie et en gestion pour parvenir à un degré plus grand d'autosuffisance en ce qui concerne la production industrielle et promouvoir les innovations pour ce qui est de la conception et de l'adaptation des produits et des techniques de production. Dans un certain nombre de pays africains, des mesures ont été prises pour accroître la participation des femmes et réaliser l'égalité entre les sexes grâce à la révision des programmes scolaires et à la promotion de l'égalité des chances en matière de formation professionnelle. La participation des femmes dans les domaines de la science et de la technologie et leur contribution au processus d'industrialisation demeurent cependant très faibles. **Cela rend indispensable d'accroître les efforts à tous les niveaux pour promouvoir la science et la technologie chez les femmes et les jeunes filles dans les secteurs d'éducation formelle et non-formelle.**

41. Le faible niveau de développement de la science et de la technologie dans la région influe sur le bien-être socio-économique des populations, ce qui rend encore plus pénible la vie des femmes devant subvenir aux besoins de leurs familles. Aussi bien dans les zones rurales qu'urbaines, les femmes effectuent les lourdes et laborieuses tâches agricoles, qui seraient grandement facilitées par l'adoption de technologies simples et appropriées. On ne saurait trop insister sur le lien direct qui existe entre l'accès à la science et à la technologie et leur application d'une part et les conditions de vie des femmes de l'autre. On ne peut nier que la science et la technique sont le moteur du développement économique et social. La technologie est en train de transformer graduellement les sociétés africaines et il est essentiel que les femmes en tirent profit. **Cela ne sera atteint que si les filles et les jeunes femmes sont encouragées à étudier et à appliquer la science et la technologie.**

C. Les femmes, la culture, la famille et la socialisation

42. Les sociétés africaines sont le produit d'une évolution historique unique, résultant de la cohabitation de diverses cultures et langues ainsi que de différentes ethnies ou communautés religieuses. Les individus au sein de ces sociétés ont leurs identités collectives en tant que membres de familles, de communautés, de groupes ethniques ou religieux, de nations et de plus en plus d'une société planétaire. L'équilibre fragile entre l'individu et la société et les groupes au sein d'une société, devrait être respecté. En particulier, il faudrait encourager activement l'intégration sociale des défavorisés, particulièrement les femmes, les groupes vulnérables et marginalisés de la société afin de les réintégrer pleinement dans la communauté, grâce au perfectionnement de leurs capacités et en leur facilitant l'accès à toutes les institutions de la société. Cela devrait se faire dans le cadre de leur pleine participation à la prise des décisions qui les concernent et non par la charité et le népotisme. **Cela est d'une importance capitale que ce processus puissent commencer avec les fillettes et les jeunes filles.** Cela devrait également se faire dans un cadre de valeurs communes afin de maintenir la diversité sociale, la stabilité et le bien-être et s'acheminer vers une société pour tous.

a) Culture

43. En Afrique, de lourdes responsabilités sont assumées, de manière disproportionnée par les femmes qui de plus en plus sont obligées de jouer des rôles nouveaux en plus de leurs rôles traditionnels. On voit donc que les femmes jouent un rôle crucial dans le maintien de l'unité et des fonctions de la famille. En

outre, les hommes n'assurent plus certains de leurs rôles traditionnels et n'en assument pas de nouveaux. Cela a perturbé le fonctionnement de la famille, la femme voyant ses heures de travail augmenter et l'homme travaillant moins pour assurer le bien-être de la famille. Pour corriger ce déséquilibre, il est nécessaire d'encourager les hommes à partager les responsabilités familiales dans l'intérêt des femmes, des hommes et de toute la famille. Par ailleurs, dans certaines cultures, on voit se perpétuer des pratiques traditionnelles qui ont des conséquences néfastes sur la santé. A cet égard, certains pays ont adopté des mesures juridiques et constitutionnelles visant à améliorer la situation des femmes, en leur fournissant l'accès à l'éducation et en améliorant la qualité de leur vie. Une stratégie en matière d'information, d'éducation et de communication (IEC), visant à améliorer l'image et à promouvoir le rôle de la femme africaine à travers les médias et les manuels scolaires, **adressée particulièrement aux jeunes filles**, devrait être élaborée.

#### b) La famille

44. L'Année internationale de la famille, 1994 au cours de laquelle la "Charte internationale de la famille" a été élaborée par les Etats Membres des Nations Unies en vue de son adoption à Paris en décembre 1994, met l'accent sur l'une des institutions sociales les plus anciennes de l'humanité à un moment où les pressions et les changements rapides d'aujourd'hui favorisent l'effondrement du rôle central de la famille africaine. La famille est traditionnellement dépositaire des valeurs, du comportement, de la formation du caractère, des moyens d'assurer le progrès économique, ainsi que des valeurs culturelles qui façonnent les attitudes quant au travail, à la morale et à la responsabilité aussi bien au niveau de l'individu que de la société. A cette fin, l'accroissement des heures de travail de la femme devient une réalité qu'il convient d'examiner si l'on veut concilier les responsabilités professionnelles et familiales. Politiquement, le pouvoir traditionnel entre les familles africaines est un lien entre les communautés servant à promouvoir la tolérance et à dépasser les différences ethniques et politiques. Du fait des problèmes contemporains, les bases de la famille africaine ont été ébranlées, et c'est ainsi que la détérioration de la situation économique a jeté de nombreux ménages dans la pauvreté. Le chômage et l'exode rural ont entraîné une perturbation des relations familiales et des systèmes sociaux, avec pour résultat que les membres de la famille les plus jeunes ne bénéficient plus du soutien social, économique et psychologique de la famille et (**déléter: sombrent**) et **deviennent souvent victimes (déléter: dans) de la délinquance et l'abus des drogues.**

#### D. Santé de la femme, planification familiale et population

47. Dans la Déclaration de Dakar/Ngor sur la population, la famille et le développement durable de 1992 il est stipulé, entre autres, que les politiques et programmes en matière de population devraient faire partie des stratégies de développement durable. Mais on n'arrive toujours pas à intégrer effectivement les facteurs démographiques dans les plans de développement africains pour qu'il y ait harmonie entre les taux de croissance démographique et économique. En 1992, l'Afrique avait une population estimée à 644 millions et on s'attend à ce qu'elle s'accroisse à un taux annuel de 2,9% jusqu'en l'an 2000. C'est dans la région qu'on trouve le taux de fécondité le plus élevé du monde, le taux d'espérance de vie le plus faible (49 ans pour les hommes et 52 pour les femmes), le taux de mortalité infantile le plus élevé (114 décès pour 1 000 naissances vivantes), le taux de mortalité maternelle le plus élevé et le taux de dépendance le plus élevé (47% au-dessous de 15 ans et seulement 3% au-dessus de 65 ans). **Ces statistiques soulignent la importance de répondre aux besoins des jeunes qui constituent la principale ressource pour le futur.** En outre, au cours des années 80, le taux d'accroissement démographique a dépassé le taux de croissance économique dans 32 pays africains. L'écart entre la fécondité et la mortalité s'élargit; il a doublé entre 1972 et 1994 et on s'attend à ce qu'il double à nouveau en l'an 2017. Ces facteurs démographiques ont eu des conséquences négatives sur la santé et la qualité de la vie des femmes. L'absence de services de santé adéquats, l'inaccessibilité à l'information ainsi que la présence de maladies chroniques telles que le paludisme et la malnutrition, font que de nombreuses femmes ne peuvent faire face aux demandes physiques liées à la grossesse. Par conséquent, la morbidité maternelle est très élevée en Afrique, le risque de mortalité maternelle étant 1/20 pour les femmes africaines contre 1/10 000 dans les pays développés. L'apparition du SIDA et de l'infection à VIH et les multiples effets qu'ils ont sur la santé des femmes constitue une menace sur leur état de santé déjà vulnérable. Le nombre de plus en plus élevé de grossesses non désirées et non planifiées chez les moins de 20 ans, non seulement compromet leur santé en matière de procréation mais aussi empêche la majorité d'entre elles de compléter leur éducation et d'acquérir les techniques qui leur permettraient de prendre des décisions appropriées quant à leur fécondité.

48. Dans ce contexte, les politiques et programmes en matière de population en Afrique devraient viser à améliorer le statut de la femme tout en réduisant les taux d'accroissement démographique, la mortalité infantile et juvénile et la mortalité maternelle. Ainsi, la pleine participation et le partenariat tant des femmes que des hommes sont nécessaires dans leur vie productrice et procréatrice, ce qui suppose qu'ils partagent les responsabilités pour ce qui est aussi bien des soins aux enfants que des droits relatifs à la reproduction. Dans ce contexte, l'accès à des services de planification familiale de qualité, est essentiel. Ces services doivent faire en sorte que l'homme et la femme accèdent à l'information et à des méthodes sûres et efficaces de planification familiale de leur choix à chaque étape du cycle de leur vie procréatrice car la planification familiale n'est pas seulement une politique de limitation des grossesses mais aussi une politique de prévention contre les maladies sexuellement transmissibles et de lutte contre celles-ci. **Il est impératif que ces services soient sensibles aux besoins des jeunes filles qui constituent le groupe avec le plus grand risque.** Ainsi, l'intégration complète de tous les services de santé en matière de procréation dans les systèmes des soins de santé primaires ainsi que la gestion et la distribution décentralisées, contribueront de façon considérable à promouvoir une maternité sans risque pour les femmes et à rendre les hommes et les femmes responsables en matière de procréation.

#### E. Les femmes, l'environnement et la gestion des ressources naturelles

50. Les indications sur la région africaine montrent de manière concrète que la pauvreté, l'accroissement démographique et la dégradation de l'environnement sont des phénomènes intimement liés. La pauvreté est à la fois une cause majeure et une conséquence de la dégradation de l'environnement. Elle est aggravée par la pénurie et par l'épuisement des ressources disponibles pour lancer et promouvoir le développement durable d'une population qui ne cesse d'augmenter. Privées d'autres moyens d'assurer leur existence, les populations démunies sont portées à exploiter de façon irrationnelle les ressources naturelles disponibles, exerçant par là une pression intolérable sur l'environnement et causant ainsi sa dégradation. Des modes de production et de consommation peu judicieux appliqués tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement, sont la preuve que l'on ne se soucie pas assez de préserver et de régénérer l'environnement dans les pays en développement. Les ménages ruraux démunis ont besoin des ressources naturelles pour vivre et, ce sont les femmes qui assurent la transformation des produits agricoles et qui, à un moindre degré mais de plus en plus, assurent leur production même. Les femmes excellent dans la gestion de l'environnement, car elles ont une connaissance profonde des végétaux et des animaux ainsi que des processus écologiques dans lesquels elles sont étroitement impliquées. **Ces connaissances devraient être léguées à la future génération de jeune filles.** Pour survivre, les femmes démunies n'ont souvent pas d'autre choix que d'exploiter les ressources naturelles, quand bien même elles possèderaient les connaissances nécessaires pour protéger et préserver l'environnement.

#### F. L'exercice par les femmes de responsabilités sur le plan politique

54. En Afrique, la faible représentation des femmes dans le processus politique et de la prise de décisions, s'explique essentiellement par les attitudes et les inhibitions socio-culturelles, le manque de ressources financières, le manque d'engagement politique de la part des femmes, le peu de bonne volonté des hommes, le manque d'éducation civique, les rôles multiples des femmes, les stéréotypes concernant l'homme et la femme, une technologie non appropriée et l'absence d'infrastructures dans les zones rurales. La femme se voit ainsi privée de la possibilité d'extérioriser totalement son potentiel économique et intellectuel et enfermée dans son rôle de femme et de mère. Le taux élevé d'analphabétisme chez les femmes de la région constitue un autre obstacle à leur participation au processus de prise de décisions politiques; ce qui se reflète au niveau de leur prise de conscience des problèmes politiques et se représente aussi sur leur niveau de participation à la vie politique. On veut dire ici que l'activité politique féminine est essentiellement le fait de l'élite féminine instruite qui ne constitue qu'une infime proportion du nombre total de femmes. La participation limitée des femmes à la vie politique est étroitement liée à des facteurs moins visibles tels que l'inégalité entre l'homme et la femme dans les rôles et dans les responsabilités qui leur sont attribués, les disparités persistantes qui existent entre les deux sexes en matière de formation et d'emploi et la dépendance économique de la femme à l'égard de l'homme. **Afin de redresser cette situation, il est essentiel que les jeunes femmes puissent avoir une éducation et une formation dans les aspects de la prise de décision légale et politique.**

## G. Les droits reconnus à la femme par la loi et ses droits humains

59. Les droits reconnus à la femme par la loi et ses droits humains en Afrique devraient être évalués et réformés sur la base de la Déclaration de Vienne de 1993 et du Programme d'action de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme. Cette Conférence a pris des mesures nouvelles et historiques tendant à promouvoir et à protéger les droits de la femme, de l'enfant et des populations autochtones et a appuyé la mise en place d'un nouveau mécanisme, à savoir la création d'un poste de rapporteur spécial sur la violence contre les femmes. Le paragraphe 18 de la Déclaration de Vienne dispose de manière explicite que les droits humains de la femme et de la fille constituent une partie inaliénable, intégrante et indivisible des droits universels de l'homme et préconise une participation pleine et entière de la femme et sur un pied d'égalité avec l'homme à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle, aux niveaux national, régional et international ainsi que l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe. Elle dispose en outre que la violence à l'encontre des femmes ainsi que toutes les formes de harcèlement et d'exploitation sexuels, y compris celles résultant des préjugés culturels et du trafic international, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et doivent être éliminées. En son paragraphe 36, la Déclaration de Vienne souligne l'importance de l'intégration et de la participation pleine et entière des femmes, à la fois en tant qu'agents et bénéficiaires, au processus de développement et réaffirme les objectifs définis en matière d'actions mondiales en faveur des femmes pour un développement durable et équitable tel que figurant dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, ainsi qu'au chapitre 24 du Programme-Action 21. La Plate-forme d'action africaine approuve pleinement ces objectifs et obligations visant à promouvoir les droits humains de la femme ainsi que les droits qui lui sont reconnus par la loi. **Il est impératif que des mécanismes soient mis en place pour que les jeunes filles puissent être informées de leurs droits, et aussi qu'elles aient les moyens de les exercer.**

### a) Femmes ayant des besoins spéciaux

65. Habituellement, les jeunes filles, les femmes âgées et handicapées sont exclues des activités de la communauté et en conséquence, les politiques et programmes conçus pour cette catégorie de femmes doivent avoir comme objectif l'intégration sociale de ces femmes marginalisées et désavantagées afin de leur garantir de meilleures chances.

68. Les politiques et programmes portant sur les jeunes filles, les femmes âgées et handicapées doivent insister sur l'égalité de chances à accorder aux femmes et la contribution qu'elles peuvent apporter à la société ainsi que sur leur dignité et leur droit en tant que citoyennes au lieu de les considérer comme des personnes relevant d'organisations charitables ou d'oeuvres sociales.

## H. Les femmes dans le processus de paix

72. A l'heure actuelle, plusieurs pays africains sont secoués par la guerre ou par des troubles sociaux ou des troubles dus à l'intégrisme. Sur une population mondiale de réfugiés estimée à 15 millions de personnes, 15% sont, selon les renseignements disponibles, originaires de l'Afrique. La population des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays est, quant à elle, estimée à 16 millions d'individus, dont 4,5 millions au Soudan, plus d'un million en Ethiopie, 825 000 en Angola, 2 millions au Mozambique, 2 millions en Somalie, 500 000 en Ouganda, 4,2 millions en Afrique du Sud et 2 millions au Rwanda. Ces populations déplacées et réfugiées sont constituées à 80% par des femmes et des enfants. Les guerres causent directement et indirectement de lourdes pertes en vies humaines et la violence armée entraîne directement de nombreuses victimes parmi les femmes et les enfants.

73. Le coût indirect de ces conflits armés est cependant beaucoup plus élevé. Du fait que les services sociaux et sanitaires de base sont perturbés et que les rares ressources physiques, humaines, financières, matérielles, scientifiques et technologiques disponibles sont détournées au profit de l'effort de guerre qui sème la mort et la destruction, des millions d'enfants meurent de maladies évitables. Parmi les principales pathologies qui font le plus de victimes chez les enfants, figurent l'anémie nutritionnelle, la malnutrition associée à une infection, la diarrhée et les autres maladies contre lesquelles les enfants auraient pu être vaccinés. L'un des effets les plus pernicieux de la guerre est le stress psychologique découlant de l'effondrement des structures familiales. Cette situation se traduit par l'accroissement du nombre de femmes

chefs de ménage, de mères célibataires, d'enfants abandonnés et d'orphelins. Les violations des droits fondamentaux des femmes et des filles sont courantes et tendent à se généraliser pendant les périodes de conflits et de luttes armées. Elles sont, entre autres, la torture, le viol, le meurtre, les disparitions, les mauvais traitements et le délaissement.

74. Avant que les conflits n'éclatent, les femmes peuvent contribuer à maintenir la paix et à prévenir les différends en identifiant les causes fondamentales des frictions et les possibilités de réconciliation qui s'offrent. **Il est essentiel qu'elles puissent être pleinement impliquées dans les aspects de la prévention et de la résolution des conflits.** Elles jouent également un rôle crucial dans les situations caractérisées par l'effondrement des structures communautaires. Elles continuent de transmettre la culture, les traditions et les valeurs de leur société aux générations suivantes. Elles préservent la dignité humaine et l'ordre social au milieu du chaos et des troubles sociaux. Elles constituent les facteurs de changement nécessaires pour bâtir de nouvelles sociétés sur les cendres de celles qui ne sont plus. Quoiqu'elles ne soient généralement pas associées aux décisions à l'origine des conflits dans la région, les femmes ont quand même exprimé leur préoccupation devant les violents conflits inter-Etats qui secouent l'Afrique en demandant la tenue d'une réunion conjointe CEA/OUA qui a eu lieu en novembre 1993 à Kampala (Ouganda) - la Conférence régionale sur les femmes et la paix. L'un des résultats les plus importants de cette Conférence est le Plan d'action de Kampala sur les femmes et la paix. Dans la même logique, les chefs d'Etat de l'OUA avaient adopté, lors du sommet du Caire en juin 1993, une Déclaration établissant un mécanisme pour la prévention, la gestion et la résolution des conflits.

#### I. Elaboration et utilisation généralisées de données détaillées par sexe

79. Le manque de données précises et fiables est un obstacle à une évaluation appropriée de la contribution des femmes et de l'amélioration relative de leur situation dans les divers secteurs. Pour une évaluation réaliste des progrès en matière de promotion de la femme, il importe de procéder à la collecte, à l'analyse, à l'utilisation et à la diffusion de données statistiques détaillées par sexe et par âge.

### V. PLATE-FORME D'ACTION

#### A. Mesures requises

81. Les mesures et actions définies dans les paragraphes qui suivent devront être mises en oeuvre aux niveaux national, sous-régional et régional. Ce processus doit faire intervenir de manière concertée les différents acteurs et partenaires dans le développement et les faire agir en étroite coopération. Ces acteurs sont notamment les gouvernements, les organismes intergouvernementaux (régionaux et sous-régionaux), les institutions financières bilatérales, les organisations multilatérales, les institutions des Nations Unies, les ONG nationales et internationales et les organisations de femmes. Dans tous les cas, cependant, les gouvernements africains devront jouer le rôle de promoteur dans toutes les actions visant à accélérer la promotion de la femme. Et surtout, ce sera aux femmes et **plus particulièrement aux jeunes femmes**, qui ont beaucoup à gagner dans le processus qu'il appartiendra de déployer des efforts exceptionnels pour assurer le succès total de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine.

1. La femme, la pauvreté, la sécurité alimentaire et le renforcement du pouvoir économique des femmes

82. Justification

La lutte contre la pauvreté, le renforcement du pouvoir économique de la femme et la promotion de moyens d'existence durables pour les femmes et pour les jeunes qui sont la future génération, sont une obligation et une responsabilité morale, politique et économique des gouvernements et de la communauté internationale. La pauvreté dont souffre la femme et les personnes dont elle a la responsabilité ne devrait pas être perçue uniquement sur le plan du bien-être social. La femme (déficiente et les autres personnes), les enfants et les jeunes vivant dans la pauvreté représentent en fait un potentiel de production inutilisé ou sous-utilisé et les mesures nécessaires pour réduire ou éliminer la pauvreté sont des facteurs importants de la croissance, du renforcement de son pouvoir sur le plan économique et de la stabilité politique générale. Il faudrait clairement reconnaître que les femmes ne jouissent pas du droit au développement. Cela signifie que des politiques tenant compte des problèmes des femmes ainsi que des besoins et des intérêts des femmes défavorisées tels que définis et exprimés par elles-mêmes doivent être élaborées. A cet effet, il faut aussi adopter des politiques, programmes et actions spécifiques de lutte contre la pauvreté des femmes et les intégrer dans la planification économique globale aux niveaux local, national, régional et international. **De plus, les jeunes et les femmes ont besoin d'une attention spéciale à cause des problèmes socio-politique, des conflits, et du SIDA, qui les rendent particulièrement vulnérables et désespérés.** Les réalités vécues par les personnes dans la pauvreté, y compris celle des femmes sont spécifiques, complexes, diverses et dynamiques. En plus de la pauvreté matérielle, les femmes et ceux qui dépendent d'elles sont aussi en butte à d'autres formes de pauvreté telles que leur condition d'infériorité, les privations et les souffrances. Il s'agit en particulier de la discrimination sociale, du délaissement, de l'invalidité physique, de la vulnérabilité et du dénuement. La pauvreté liée aux guerres, aux famines, à la situation de personne déplacée et à celle de réfugiée peut également figurer dans ce tableau.

83. Objectifs

a) Amener les femmes et les jeunes à contribuer efficacement à la mise en oeuvre de la Plateforme d'action;

c) Assurer la participation pleine et entière des femmes et des filles à la vie de la société ainsi que le renforcement de leur pouvoir pour tirer pleinement parti, dans la lutte contre la pauvreté, de l'ensemble des ressources humaines, particulièrement en assurant aux femmes l'égalité d'accès aux opportunités qui s'offrent dans des domaines tels que l'éducation sexuelle, des finances, et la gestion des ressources, l'économie, l'emploi, les services publics, les services de soins de santé de base, notamment les soins de santé maternelle et infantile et les services de planification familiale;

e) Adopter des stratégies pour éliminer les facteurs qui aggravent la pauvreté chez les femmes et leurs dépendants, les empêchant de surmonter les obstacles qui perpétuent cette situation.

bis. f) Adopter des stratégies pour que les enfants aient accès aux ressources financières des deux parents.

84. Mesures envisagées

b) Promulguer des lois et prendre les mesures d'application qui lèveront les obstacles à la participation des femmes au plan économique, particulièrement en ce qui concerne les droits à la propriété, la possession de biens, les lois successorales, la politique d'octroi du crédit, le travail, les lois de zonage, les règlements relatifs aux zones d'exportation limitant les activités du secteur informel; par ailleurs, des actions effectives doivent être entreprises pour assurer que les jeunes et les femmes aient la formation et l'éducation dont ils ont besoin pour acquérir des attitudes et des aptitudes aussi bien au niveau du secteur formel qu'au niveau du secteur informel pour qu'ils puissent devenir économiquement indépendants.

c) Reconnaître l'importance du secteur informel et tout faire pour le soutenir car il fournit aux femmes des possibilités d'exercer une activité économique tant dans les zones rurales qu'urbaines; les jeunes qui ont été forcés d'entrer dans le secteur formel suite à la perte de l'appui familial à cause des conflits sociaux, la guerre, et les effets néfastes du SIDA, ont besoin d'une attention particulière.

bis e) Il est important de souligner la situation critique des jeunes ruraux qui sont forcés d'émigrer dans les centres urbains dans l'espoir d'améliorer leur niveau de vie, et qui sont confrontés aux problèmes de la surpopulation urbaine, de la criminalité, de risque de maladie et de la marginalisation. Ainsi, il est essentiel qu'il y ait plus d'investissement nationale en faveur des jeunes des milieux ruraux afin de leur donner l'opportunité d'avoir une existence viable. Il est important qu'ils aient accès aux prêts et au crédit pour les encourager à retourner et à développer les zones rurales.

bis j) Des programmes économiques orientés vers les femmes pauvres devraient tenir en compte la réalité des jeunes filles qui sont obligées d'interrompre et d'abandonner leur scolarité pour aider aux travaux menagers.

## 2. Les femmes, l'éducation, la formation, la science et la technologie

### 85. Justification

L'accès universel à l'éducation de base pour toutes les femmes et filles est un droit fondamental qui exige la mobilisation de ressources financières et humaines, existantes et nouvelles, qu'elles viennent de sources privées, publiques ou d'organismes bénévoles. Les gouvernements africains doivent démontrer concrètement leur attachement aux principes de la Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous de 1990 ainsi qu'aux buts et objectifs qu'ils se sont fixé conformément au Cadre d'action pour satisfaire les besoins fondamentaux en matière d'éducation. La priorité doit, à tout moment, être donnée à l'éducation des filles et des femmes car l'éducation et l'information sont des éléments cruciaux pour une promotion totale des femmes. L'éducation est aussi un outil puissant pour l'intégration sociale et économique des femmes en ce sens qu'elle encourage la tolérance, les valeurs démocratiques et le respect de la personne humaine. En dernière analyse, l'éducation est un droit pour les femmes et les filles. Assurer l'éducation des femmes et des filles est une des responsabilités primordiales des gouvernements africains et de la société civile.

bis. Etant donné le fait que la majorité de la population de la région a moins de 25 ans, ce secteur constituerait la ressource la plus viable pour le futur, si elle avait l'occasion, les ressources et les moyens de développer leurs potentialités. Vu que le taux actuel d'analphabétisme de jeunes filles augmente très rapidement, il est impératif que tous les obstacles à la participation totale des jeunes filles à l'éducation formelle et non-formelle soient levés. Il est important de créer des possibilités d'emploi pour décourager la fuite des cerveaux. Les déscolarisés, les jeunes ruraux, et les enfants de la rue ont besoin d'une attention spéciale.

### 86. Objectifs

c) Encourager particulièrement les jeunes filles (déléter:les femmes) à s'intéresser aux domaines scientifiques et technologiques nouveaux qui offrent diverses possibilités d'emplois et de perspectives de carrière.

### 87. Mesures envisagées

En complément:

r) L'éducation doit être gratuite et universelle;

s) Les horaires scolaires devraient tenir en compte les contraintes des jeunes, tel que les travaux menagers ou les projets générateurs de revenus;

- t) Tous les obstacles culturels à l'égard des jeunes filles devraient être éliminés;
- u) Les programmes scolaires devraient être adaptés à la situation actuelle de l'Afrique;
- v) Les jeunes défavorisés, tels que les enfants de la rue, devraient avoir accès aux programmes d'alphabétisation et de formation, et bénéficier d'une aide financière;
- w) Des garderies devraient être mises en place pour permettre aux jeunes mères de continuer leur éducation. Les lois qui empêchent les jeunes filles enceintes de continuer leur scolarité doivent être abolies.

### 3. Les femmes, la culture, la famille et la socialisation

#### 88. Justification

L'intégration totale des femmes à tous les niveaux et à toutes les activités de la société est une nécessité fondamentale à laquelle il faut satisfaire dans le cadre général de l'édifice culturel, de la famille et des différents processus de socialisation. Dans l'élaboration de politiques, stratégies, objectifs et mesures, les différents éléments qui favorisent l'intégration sociale et culturelle des femmes à tous les stades de la vie doivent être considérés dans un cadre cohérent car ils se renforcent mutuellement.

### 4. Les femmes, la santé, la planification familiale et la population

#### 92. Objectifs

En ce qui concerne la population, les objectifs consistent à intégrer totalement les préoccupations en matière de population et les questions concernant les femmes et les jeunes

bis d) Etant donné que les jeunes constituent la majorité de la population et qu'ils sont les mères et les pères de demain, il est essentiel de les impliquer dans la prise de décision, la planification et l'affectation des ressources, en insistant particulièrement sur l'élaboration et la mise en oeuvre de programme en matière de population et de développement qui sont leurs principales aspirations.

bis e) Vu que les termes de la déclaration concernant le SIDA/l'infection VIH adoptée en Juillet 1992 ne prend pas de façon explicite les jeunes en considération, nous demandons aux gouvernements africains de suivre leurs objectifs jusqu'à leur réalisation en intégrant les jeunes. les recommandations suivantes : sensibiliser à 100% la population entière sur les maladies sexuellement transmissibles, spécialement le sida, son mode de transmission et les méthodes de prévention

bis f) Réduire et prévenir la prévalence des MST, assurer les soins idoines pour ces maladies en particulier le SIDA, et les complications résultants des MST tel que la stérilité surtout pour les jeunes filles. Dans le cadre du traitement, prêter une attention spéciale aux jeunes filles et femmes qui constituent un groupe à haut risque.

#### 93. Mesures envisagées

a) Intégrer les préoccupations en matière de population et concernant les deux sexes dans tous les plans, stratégies, politiques et programmes de développement national et assurer la pleine participation des femmes ainsi que des jeunes en tant que décideurs dans ces processus;

f) Planifier une stratégie en matière d'information, d'éducation et de communication pour ce qui est de la prévention du SIDA/l'infection à VIH à tous les niveaux des structures sociales et particulièrement dans le système éducatif.

bis f) Fournir des infrastructures et ressources humaines adéquates pour faciliter l'octroi des services de santé, en particulier pour répondre aux besoins des jeunes filles.

Concernant la population et la planification familiale

a) Fournir des services de planification familiale de qualité, sûrs et à faible coût à toutes (deleter: celles) ceux qui les demandent et sans discrimination aucune;

f) Faire en sorte que les femmes et les jeunes soient représentées en plus grand nombre à tous les niveaux des structures de décision ayant trait à la formulation, à la programmation et à la mise en oeuvre de la politique en matière de population et de santé, afin que les questions essentielles intéressant les femmes et les jeunes soient dûment prises en considération;

bis f) Fournir aux jeunes la formation nécessaire afin qu'ils puissent être des conseillers pour les pairs. Impliquer les jeunes déjà infectés par le virus pour sensibiliser davantage leurs pairs sur l'existence de la maladie et la nécessaire prévention.

g) Mobiliser et allouer davantage de ressources humaines et financières aux secteurs de la santé, de la planification familiale et de la population afin d'inverser le déclin observé de la santé générale et du bien-être des (deleter: femmes, des hommes et des enfants) enfants, jeunes et adultes en Afrique;

j) Prendre des mesures bien définies en ce qui concerne le SIDA dans les domaines de la sensibilisation, de l'information et de la protection avec des programmes spécialement orientés vers les jeunes qui sont les plus vulnérables.

bis k) Requérir le soutien des gouvernements africains et des grands bailleurs de fonds bilatéral et multilatéral pour qu'ils puissent fournir l'assistance matérielle, financière et logistique aux associations et ONG de jeunes dans le but de les rendre plus efficaces pour répondre aux besoins des jeunes dans les domaines de la santé.

bis l) Mettre en place un système statistique précis et à jour pour les jeunes et les femmes désagréger les données selon le genre et la classe d'âge. Prêter une attention spéciale à la santé des jeunes, à leurs besoins et à leurs préoccupations

bis m) Promouvoir la recherche et l'utilisation de la médecine traditionnelle et des stratégies innovatrices pour impliquer davantage les jeunes dans la connaissance, la préservation et l'utilisation de celle-ci en complément aux médicaments modernes

5. Les femmes, l'environnement et la gestion des ressources naturelles

94. Justification

A la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, la communauté internationale a convenu des objectifs à poursuivre et des mesures à prendre pour intégrer les questions que constituent les femmes et les jeunes, l'environnement et le développement. Le Programme-Action 21 a été conçu et accepté pour faire face aux défis majeurs qui se posent dans le domaine de l'environnement et du développement. Les recommandations figurant au chapitre 24 du Programme-Action 21 doivent être appliquées si l'on veut établir des liens harmonieux entre les femmes, les jeunes, la pauvreté et la gestion des ressources naturelles.

95. Objectifs

b) Faire prendre conscience aux femmes et aux jeunes de leur dépendance à l'égard de l'environnement et des incidences de celle-ci sur la base de ressources naturelles;

16

c) Etablir, garder en place et renforcer les institutions chargées des questions de l'environnement et des questions concernant les femmes;

bis c) **Impliquer les jeunes et les femmes dans le processus de protection, de sauvegarde et de gestion des ressources naturelles**

96. Mesures envisagées

b) Prendre des mesures pour assurer une participation accrue des groupes concernés, les femmes et les jeunes en particulier, à tous les niveaux de la prise de décisions, afin d'arriver à une utilisation durable des ressources naturelles;

d) **Enseigner aux jeunes, la structure et le respect de la nature.** Enseigner l'utilisation appropriée des ressources naturelles à tous les niveaux des services gouvernementaux, dans les établissements scolaires et extra scolaire dans les associations et les ONG, et introduire dans tous les programmes de développement des moyens efficaces d'atténuer l'effet éventuel de l'utilisation des ressources sur l'environnement;

bis h) **Développer et promouvoir des méthodes efficaces aussi bien formelles qu'informelles à travers les connaissances et la compréhension que les femmes ont de l'environnement autant que leurs techniques traditionnelles des ressources soient transmises aux jeunes.**

bis i) **Impliquer les femmes et les jeunes dans les activités de reboisement de lutte contre les feux de brousse, de la protection de la diversité biologique et la préservation de la qualité des sols.**

bis j) **Inviter les jeunes et les femmes à pratiquer des activités agro-sylvo pastorale**

6. Renforcement du pouvoir politique des femmes

98. Objectifs

bis a) **Promouvoir la solidarité entre femmes de toutes les couches sociales et de tout âge, l'éducation politique des jeunes filles.**

bis c) **Sensibiliser davantage les gens aux questions et problèmes sociaux mais aussi économiques et politiques**

107. Objectifs

bis c) **Nommer davantage de femmes dans les instances parlementaires, juridiques et diplomatiques pour qu'elles puissent être pleinement impliquées dans les aspects de la prévention et de la résolution des conflits.**

108. Mesures envisagées

La réalisation et le maintien de la paix ainsi que l'éducation constituent un long processus qui se fonde sur la notion de partenariat entre les hommes et les femmes et entre les peuples. Ce concept montre qu'il est nécessaire de lutter contre toutes les formes de violence dans la société, au sein de la famille et des communautés. Les mesures envisagées à cet égard sont les suivantes :

### Mesures concrètes pour la paix

bis a) **Impliquer les femmes et les jeunes dans le processus de la négociation de paix aux niveaux national et international.**

### L'éducation à la paix

bis h) **Former des jeunes pour jouer le rôle de médiation dans des situations conflictuelles, et dans les aspects de la prévention et de la résolution des conflits.**

bis i) **Organiser des jeunes pour la sensibilisation de l'opinion publique sur la question de la paix, notamment en utilisant les masses médiat.**

bis j) **Impliquer pleinement les jeunes et les femmes dans le processus du désarmement.**

## 9. Elaboration et utilisation généralisées de données détaillées par sexe

### B. Incidences financières et mobilisation des ressources

112. La mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine exigera la mobilisation de toutes les ressources humaines, matérielles et financières disponibles sur le plan international, régional et national. L'investissement dans les ressources humaines, **et surtout des jeunes qui constituent le ressource de base pour le futur**, et, entre autres, dans les infrastructures, l'éducation, la santé, l'emploi, la production et la sécurité alimentaires, et aussi dans le bon fonctionnement des institutions, est un préalable absolu au succès de cette mise en oeuvre. La mobilisation des ressources doit s'appuyer sur des objectifs et des perspectives à court, moyen et long termes. De plus, les engagements pris par les acteurs concernés au premier chef devraient se matérialiser par des allocations budgétaires précises et substantielles en rapport avec les budgets de fonctionnement. L'aide à apporter aux pays africains pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action devrait obéir essentiellement au principe du profit mutuel et de la responsabilité collective. L'Afrique et ses partenaires dans le développement doivent reconnaître la réciprocité des responsabilités en adoptant des critères en matière d'allocation des ressources afin d'encourager la coopération Sud-Sud. En Afrique et dans les pays les moins avancés, les stratégies existantes et nouvelles, visant à apporter une solution durable à l'endettement extérieur paralysant, **dont le plus grand impact sera sur les jeunes**, devraient être appliquées, au moment approprié et avec souplesse, dans le cadre de mesures telles que la remise de la dette, la conversion de créances en investissements dans le développement social, etc. Il faudrait faire valoir comme il convient l'aide bilatérale et multilatérale destinée à lutter contre la pauvreté et à renforcer le pouvoir des femmes sur le plan économique, en mettant en place par exemple des programmes de création d'emplois, des systèmes de crédit pour les personnes démunies, les femmes et les personnes travaillant à leur propre compte, des programmes de création d'emplois ruraux, d'emplois non agricoles dans le secteur rural où les femmes sont majoritaires, des programmes d'enseignement, de nutrition et de santé, etc. **Dans tous ces programmes il faudra mettre un accent particulier sur les besoins des jeunes filles.**

113. Parallèlement à ces mesures, l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la mauvaise gestion des ressources doivent être discutées franchement. Les gouvernements africains devraient s'efforcer d'expliquer les réformes économiques et les mesures d'ajustement à leurs citoyens en mettant l'accent sur l'effet qu'elles ont sur la vie de la population. **En même temps, les ONG féminines et les organisations des jeunes devraient exercer une pression sur les gouvernements pour qu'ils libèrent les ressources nécessaires pour les besoins importants et prioritaires.**

114. Les ressources pourraient provenir des sources suivantes :

a) Sources gouvernementales et intergouvernementales : Dans les budgets nationaux, il faudrait

prévoir des allocations pour le financement durable des mesures envisagées;

b) Organisations féminines, ONG nationales et internationales : Pour montrer qu'ils sont déterminés à assurer efficacement le suivi de la Plate-forme d'action, les femmes à titre personnel, les organisations féminines, les associations de jeunes, et les hommes devraient également prendre des dispositions pour le financement des mesures proposées;

c) Partenaires dans le développement :

- i) Financement bilatéral : De plus en plus, il se dégage un consensus entre les pays africains sur le fait qu'au moins une proportion de 20% de l'aide publique au développement (APD) devrait être consacrée aux programmes de développement humain (le pourcentage moyen actuel est de 7%). Les partenaires de l'Afrique pour le développement devraient s'engager à atteindre cet objectif et à accroître leur aide publique, proportionnellement à l'augmentation des allocations des pays africains au développement humain et social. Par ailleurs, un développement social de l'Afrique, par le renforcement en particulier du pouvoir des femmes sur le plan économique, exige l'apport de ressources nouvelles supplémentaires. La présente Plate-forme fait sien l'objectif de 0,7% fixé comme proportion du produit national brut que les pays industrialisés doivent affecter à l'APD. C'est un objectif bien pensé, qui devrait être réalisé et revu à la hausse à des échéances précises. La Plate-forme fait sien également le concept des deux 20% et appuie - notamment l'appel lancé d'un côté aux pays et aux organismes donateurs pour qu'ils affectent au moins 20% de leur aide au développement au secteur social et de l'autre aux pays en développement pour qu'ils allouent à ce même secteur 20% de leur budget - mais met un accent particulier sur les femmes, et les jeunes filles;

C. Dispositions d'ordre institutionnel pour la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action

116. L'importance d'organismes clés pour l'application des stratégies et plans d'action pour la promotion de la femme a été reconnue dès le début de la Décennie pour les femmes. Depuis lors, l'expérience, dans de nombreux cas, a prouvé non seulement que de tels organismes étaient nécessaires mais a permis aussi de définir les préalables nécessaires à leur bon fonctionnement, eu égard en particulier à la nécessité de tenir compte, dans le processus de développement, des préoccupations et problèmes spécifiques des femmes. Ces préalables sont entre autres, une volonté politique ferme, la nécessité d'établir ces organismes à l'échelon le plus élevé de la prise de décisions et l'affectation à ces organismes de moyens techniques appropriés et de ressources suffisantes. Il convient de définir clairement les dispositions d'ordre institutionnel à prendre pour la mise en oeuvre et le suivi de la Plate-forme d'action africaine en gardant à l'esprit le fait que les questions liées à la condition féminine se retrouvent dans tous les domaines du développement et font par conséquent intervenir de nombreux acteurs et institutions à tous les niveaux. Il faudrait toutefois un organisme central directement mandaté pour coordonner, suivre et évaluer, aux niveaux international, régional et national, la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action et la conformité à celle-ci des mesures préconisées et des résultats escomptés. On peut commencer par examiner les dispositions d'ordre institutionnel existantes actuellement pour appuyer les programmes de promotion de la femme. Le mandat de l'organisme central devrait être de préconiser les mesures à prendre et les actions à mener pour s'assurer que les questions concernant les femmes sont systématiquement prises en compte dans les secteurs et programmes en ce qui concerne le contrôle, l'évaluation et les responsabilités.

a) Mécanismes nationaux pour la promotion de la femme

117. Le suivi de l'accession de la femme à des rôles de responsabilité dans tous les domaines de la vie, assuré par des institutions créées à cet effet, est désormais reconnu comme une nécessité et est préconisé par les gouvernements africains. Plusieurs conférences mondiales et régionales ont permis de définir les objectifs et les attributions de telles institutions ainsi que les stratégies permettant d'accélérer la promotion de la femme. Les mécanismes nationaux sont définis comme des institutions ou des instances officielles reconnues par les gouvernements et chargées en particulier d'oeuvrer à la promotion de la femme et à l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes, en étudiant dans leurs ramifications les relations de discrimination dans une société donnée et en prenant la défense des femmes. L'Afrique, en outre, a une longue et riche expérience des organisations féminines locales.

118. Selon plusieurs rapports et études, l'Afrique avait, au milieu des années 80, plus de 50 types d'institutions différents. Celles-ci ont continué à se multiplier et à la fin des années 80, on en comptait 66. A ce jour, il existe entre 650 et 800 ONG s'occupant de la condition féminine et de la promotion de la

femme. La plupart sont des groupements locaux indépendants s'occupant de la condition féminine à divers titres. Certains d'entre eux sont affiliés aux partis politiques au pouvoir et dans quelques cas, des ONG et des organisations mixtes gouvernementales et non gouvernementales sont reconnues comme mécanismes nationaux. Ces institutions sont engagées dans des activités allant de la protection sociale des femmes à l'amélioration de leur accès aux ressources économiques. Un certain nombre d'entre elles, surtout celles qui sont affiliées à des partis politiques, s'emploient aussi à mobiliser les gens et à les sensibiliser aux besoins et aux préoccupations des femmes. Les mécanismes nationaux africains ont beaucoup fait avancer la mise en oeuvre des Stratégies de Nairobi et d'Arusha.

119. Dans la présente Plate-forme, il est proposé que les dispositions d'ordre institutionnel pour la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des mesures et objectifs se fondent sur :

a) Le renforcement, la "démarginalisation" et l'harmonisation des institutions actuelles à tous les niveaux, grâce à un accroissement des ressources humaines et financières;

b) L'extension des mandats et des opérations des institutions actuelles (par exemple, prise en considération des besoins et des points de vue des femmes, définition bien précis des mandats, des politiques et des orientations, mise en place de réseaux et de moyens techniques solides et indépendants pour les femmes); **et qui reconnaît le rôle important de jeunes filles.**

c) La prise de nouvelles dispositions d'ordre institutionnel (en tant que de besoin).

b) Niveau sous-régional

120. Au niveau sous-régional, plusieurs organismes et traités existent et peuvent jouer un rôle déterminant dans la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action. On peut citer, entre autres, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (ZEP), le Marché commun des Etats de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et l'Union du Maghreb arabe (UMA). Ces organismes offrent de bonnes occasions de renforcer le pouvoir économique des femmes **de tous les âges**, de les faire participer à part entière dans le domaine économique et d'éliminer le parti-pris sexiste dans les opérations qu'elles entreprennent.

c) Niveau régional

121. Depuis 1975, les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies ont reçu instruction de l'Assemblée générale, en vertu de la résolution 3523 (XXX), "d'accorder une attention particulière aux programmes et aux projets gouvernementaux visant à la pleine intégration des femmes des régions rurales au développement". S'agissant de la région de l'Afrique, la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a créé en 1975 le Centre africain de recherche et de formation pour la femme (CARFF), devenu le Centre africain pour la femme (CAF). Le Comité régional africain de coordination pour l'intégration de la femme au développement (CRAC) est un organe subsidiaire du CAF et ses 15 Etats membres représentent les différentes sous-régions. En outre, la CEA a créé des comités qui mettent en oeuvre des plans d'action pour l'intégration de la femme au développement, dans le cadre des centres multinationaux de programmation et d'exécution de projets (MULPOC), au niveau sous-régional. Sur le plan régional, il existe plusieurs ONG dont les activités sont axées sur la promotion de la femme africaine : Fédération africaine des femmes entrepreneurs, Réseau africain de développement et de communication pour la Femme (FEMNET), Forum for African Women Educationalists (FAWE), Women in Law Development in Africa (WILDAF), etc.

iv) Organismes des Nations Unies

122. A l'échelle du système des Nations Unies, la coordination des grandes orientations, en ce qui concerne la condition féminine, incombe en grande partie à des commissions et à des comités tels que la Commission du développement durable, la Commission des droits de l'homme, la Commission de la population, la Commission de la condition de la femme et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Au niveau des programmes de promotion de la femme, de nombreuses organisations

et institutions des Nations Unies ont été spécialement mandatées pour s'occuper de ces questions, entre autres le Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM), l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la Femme, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), la Division de la promotion de la femme, etc. **Toutes ces institutions devraient accorder une attention particulière aux jeunes filles dans leurs futurs programmes.** En outre, comme souligné plus haut, depuis les années 70, il est demandé à tous les organismes des Nations Unies d'inclure les questions liées à la condition féminine, en tant qu'élément important de tous leurs programmes et activités.

#### **VI. DISPOSITIF POUR LE SUIVI ET LA MISE EN OEUVRE DE LA PLATE-FORME D'ACTION AFRICAINE**

123. Il faudrait établir un dispositif pour l'évaluation et le suivi de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action africaine. Ce dispositif devrait prendre la forme d'un comité rassemblant des Etats membres du CRAC, des organisations intergouvernementales (par exemple la ZEP, la Communauté pour le développement de l'Afrique australe, la CEDEAO, etc), le secrétariat conjoint OUA/CEA/BAD et des représentants des institutions compétentes des Nations Unies. Il devrait se réunir tous les ans et présenter tous les deux ans un rapport d'activités à la Conférence des ministres de la CEA, au Conseil des ministres de l'OUA, ainsi qu'au Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. La CEA ferait office de secrétariat de ce comité. Pour faciliter la diffusion de l'information concernant le déroulement de la mise en oeuvre de la Plate-forme d'action, il serait bon d'envisager la publication d'un rapport régional sur la situation de la femme africaine.